

e.Licences	<b>Fiche signalétique</b>	Date : 26/08/2025
<b>Agrément en matière de secourisme</b>		

<b>Informations détaillées</b>	
<b>Nature</b>	Agrément
<b>Type</b>	Commercial
<b>Catégorie</b>	Licence avec inspection (Catégorie C)
<b>Secteur d'activité</b>	Défense, Sécurité et Sûreté
<b>Sous secteur d'activité</b>	Sécurité
<b>Formes juridique</b>	Toutes les formes
<b>Nature de l'Actionnariat</b>	Mixte
<b>Capital imposé (FCFA)</b>	Non applicable
<b>Délai de délivrance</b>	90
<b>Frais administratif (FCFA)</b>	550000
<b>Montant de la Caution (FCFA) si applicable</b>	Non applicable
<b>Périodicité de renouvellement</b>	2 ans
<b>Renouvellement soumis à inspection</b>	Oui
<b>Délai de délivrance (jours) – renouvellement</b>	90
<b>Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)</b>	550000
<b>Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?</b>	Non remboursable
<b>Période spécifique de dépôt des dossiers</b>	Non
<b>L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?</b>	Recours administratif

<b>Contact de l'autorité émettrice</b>
--

<b>Ministère</b>	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
<b>Structure</b>	Office National de la Protection Civile (ONPC)
<b>Autorité émettrice</b>	Office National de la Protection Civile (ONPC)
<b>Situation géographique</b>	Centre sportif, culturel et des TIC Ivoir-Coréen Alassane Ouattara, derrière le Lycée technique de Cocody
<b>Tél.Fixe</b>	+225 27 22 47 87 00
<b>Adresse Mail</b>	protectioncivile@onpc-ci.org
<b>Site Internet</b>	<a href="http://www.onpc-ci.org">www.onpc-ci.org</a>

## Pièces à fournir

- 1- Demande d'agrément adressée à Monsieur le Directeur Général de l'ONPC précisant la dénomination exacte, l'adresse complète de l'établissement et la nature pour laquelle de l'agrément est sollicité
- 2- Copie du règlement intérieur
- 3- Registre de commerce
- 4- Numéro de compte contribuable
- 5- Déclaration fiscale
- 6- Attestation de régularité fiscale
- 7- Déclaration d'immatriculation CNPS
- 8- Copie de l'assurance de responsabilité civile
- 9- Photocopies certifiées des intervenants de l'établissement concernant la nature de l'activité (moniteurs, instructeurs de secourisme, préventionnistes, agents de prévention, médecins urgentistes)
- 10- Liste des moyens techniques à disposition pour l'exercice de l'activité
- 11- Fiche d'engagement de respect de la réglementation en vigueur, dûment signée par le demandeur
- 12- Casier judiciaire datant de moins de 03 mois du responsable de l'établissement
- 13- Reçu de paiement des frais du dossier de cinquante mille (50 000) francs CFA payable à l'Agence Comptable de l'ONPC
- 14- Reçu de paiement de cinq cent mille (500 000) francs CFA pour la demande d'agrément délivré par l'Agence comptable de l'ONPC

## Pénalités

<b>La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?</b>	Oui
<b>Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité</b>	Retrait de l'agrément
<b>Les principaux motifs d'application de la pénalité</b>	Non-respect des dispositions de l'agrément

## **Documents à télécharger**